

30 à 35 p. 100 de plus pour une moissonneuse-batteuse. Si le cultivateur a orienté le rendement économique de sa ferme d'après les frais actuels, le gouvernement peut certes accroître son rôle actuel. Toutefois, nous devons tenté d'examiner et de régler les problèmes d'ordre sociologique qui se posent.

En offrant plus d'argent aux cultivateurs, nous suscitons de nouveaux risques. Le gouvernement reçoit sûrement plus de demandes d'aide des petits gagnants que de ceux qui ont des revenus plus élevés. La situation n'est peut-être pas idéale, mais il existe des agriculteurs qui semblent se débrouiller avec des revenus officiels de \$1,000. La majorité des agriculteurs de nombreuses régions déclarent des revenus de ce genre à la Division de l'impôt sur le revenu.

Si tel est le cas, et si ces unités semblent fournir l'élément de base de notre économie rurale dans plusieurs régions, j'invite le ministre à regarder de près l'autre extrémité lorsqu'il s'agira d'étudier la question de crédit et d'accorder un peu plus d'attention aux demandes des cultivateurs de ma région qui veulent emprunter \$2,000 ou \$3,000. Plusieurs fonctionnaires semblent prendre une attitude de grandeur lorsqu'un cultivateur demande à emprunter le montant maximum et sa demande est étudiée. Mais si un cultivateur ne demande que le montant minimum, il a de toute évidence, une unité agricole non rentable. J'estime qu'il faut voir les deux côtés de la médaille. Nous voulons étendre l'unité agricole rentable et, dans plusieurs régions, cette unité se compose de 160 acres, alors que dans certaines autres, elle se compose de 320 acres. Maints endroits de l'Ouest du Canada ne considèrent pas une unité agricole rentable à moins qu'elle ne comprenne plus d'une section. Plusieurs cultivateurs amis de l'Ouest canadien m'ont dit que si une unité ne comprend pas au moins trois sections, elle n'est pas assez grande pour qu'il vaille la peine de faire des dépenses en immobilisations pour le genre de machinerie qu'ils ont sur leurs fermes.

L'évolution sociologique que connaît le Canada rural a contribué à la décision de consentir et d'élargir le crédit. A mon sens, le gouvernement n'a pas réussi à donner l'impulsion voulue dans ce domaine. On a dit que l'octroi d'un nouveau montant d'argent n'est qu'une extension du principe de l'intégration verticale; que l'agriculteur qui s'est montré apte à payer son lopin aura assez de terre pour lui permettre d'emprunter le montant maximum de l'État et que cela lui permettra d'évincer tous ses voisins, parce que l'argent qu'il a emprunté aux termes de la loi lui permet de les supplanter sur le marché. Cela crée un problème social qu'il incombe au gouvernement de résoudre.

J'imagine que le ministre ne connaît pas suffisamment l'ensemble de la question pour saisir ce problème particulier. Je suppose qu'il lui a été très difficile de comprendre même quelques-uns des problèmes qui lui ont été soumis et qui vont à l'encontre du principe de l'extension du crédit, notamment au bas de l'échelle. Mais il y a des universitaires canadiens, comme il y en a eu aux États-Unis, qui ont été nommés membres de commissions chargées d'étudier le problème et ont fait des recommandations non conformes à celles qui visent actuellement à l'ouverture d'un crédit étendu. Au cours des ans, le Sénat canadien a discuté des problèmes de l'usage des terres et du maintien de notre économie rurale. D'autres organismes, y compris notre assemblée, ont soutenu que par suite de la répartition des sièges, la Chambre des communes comprend une représentation à prédominance rurale.

Et pourtant je me demande s'il y a bien des représentants ruraux qui se sont vraiment demandés ce que l'ouverture de cet abondant crédit a apporté aux collectivités rurales. Ces collectivités elles-mêmes tendent à disparaître, et il y a des régions où un ou deux agriculteurs possèdent tout un canton. De nos jours, les gens aiment mieux vendre de la crème glacée le dimanche, en bordure de la grand route, que tenir une quincaillerie, une épicerie ou un autre genre de magasin, dans le cadre d'une économie orientée vers les besoins des ruraux.

Il est facile pour le parti libéral, comme il l'a fait au temps des dernières élections, d'offrir une extension de crédit à Pierre, Jean et Jacques, que cela soit utile ou non aux intéressés, à la collectivité ou à la nation. Mais j'estime qu'il incombe au ministre de présenter une mesure législative qui harmonise le développement général du Canada rural aux besoins de crédit de la nation, afin que nous ne continuions pas à accorder du crédit à ceux qui n'en n'ont pas un besoin réel, comme les personnes qui peuvent présenter de bonnes garanties à la banque. Nous devrions faire un plus grand cas du petit agriculteur des dernières concessions qui veut simplement quelques milliers de dollars pour acheter l'exploitation d'en face. Il se peut qu'elle ne soit pas rentable, mais elle a probablement fait vivre son père et son grand père et permis de payer l'instruction de trois ou quatre générations d'enfants, et elle pourra sans doute, grâce à une légère augmentation de capital, continuer de faire vivre une famille pendant encore quelques années. Autant que je sache, on n'a guère tenu compte de cet aspect du crédit agricole.

Il me semble que c'est là un secteur dans lequel la Société du crédit agricole n'a pas